Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS DU BASSIN CHAMBERIEN
(P.P.R.I. approuvé après enquête)

DOSSIER A :

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES DU P.P.R. INONDATION

III A - Cartographie règlementaire :

Planche A1 au 1/5000

Direction Départementale de l'Equipement de la Savoie

Service de l'Habitat et de l'Environnement / TE

1 rue des Cèdres - 73011 CHAMBERY - B.P. 1108

Tél:04.79.71.73.73 Fax:04.79.71.72.20

Edition : Juin 1999

LEGENDE :

- Zone non urbanisable
- Zone non constructible
- Zone constructible sous conditions

La taille des pastilles n'a aucune signification particulière.

- Enveloppe des zones inondables de la Leysse et de ses principaux affluents (pour la crue de référence centennale)
- Limite entre 2 types de zones réglementées
- Lit mineur des principaux cours d'eau
- Limites de communes

NOTE : Les 16 communes du P.P.R.I. font l'objet de prescriptions ou recommandations stipulées dans le cahier de prescriptions générales joint au règlement : sur tout leur territoire et non uniquement dans les zones (1), (2) et (3).

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

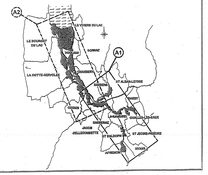

COMMUNE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE

COMMUNE DE BARBY

La Boisserette

COMMUNE DE CHALLES-LES-EAUX

COMMUNE DE CHIGNIN

Le Nant Petchi

La Mère

Le Nant des Chassettes

La Leysse

COMMUNE DE BASSENS

COMMUNE DE SAINT-JEOIRE-PRIEURE

COMMUNE DE LA RAVOIRE

L'Albanne

COMMUNE DE MYANS

L'Albanne

COMMUNE DE CHAMBERY

COMMUNE DE BARBERAZ

COMMUNE DE SAINT-BALDOPH

COMMUNE D'APREMONT

La Leysse

L'Hyères

COMMUNE DE JACOB-BELLECOMBETTE